



**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari - 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 - (0)4 93 35 35 17 – Mel : gir.maralpin@wanadoo.fr – Internet : www.gir-maralpin.org

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
à l'attention de Monsieur Gérard GAVORY
Secrétaire Général
Secrétariat général aux affaires départementales
Préfecture des Alpes-Maritimes
BP 1 - 06286 NICE – Cedex

→ SGAD
L

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC A.R

Vos réf. :

Lgv-Paca - Comité territorial Alpes-Maritimes (CoTer 06)

SGAD-B 3103 du 04.08.2011

Notre réf. : CD.2011.08.13.Pref06PrefetLgvCoter06ContribGir

Objet :

- (1) Avis et propositions du GIR Maralpin relativement aux études en cours (Mémoire) [pièce jointe]
- (2) Demande de participation au Groupe de travail "Aménagement du territoire"
- (3) Demande de création d'un groupe de travail "Fret & Logistique" [rappel pour mémoire]

Menton, le 13 août 2011

Monsieur le Préfet,

Nous nous référons à la réunion du Comité territorial (CoTer 06) qui s'est tenue le 4 juillet, et à votre courrier du 4 août nous adressant son relevé de décision dressé par Monsieur Michel Cartier qui vous y représentait.

Comme cela a été formulé par des représentants de certains co-financeurs et de collectivités territoriales, nous regrettons que le CoTer 06 n'ait pas été consulté dans la phase préalable au choix des scénarios soumis au CoPil du 11 juillet pour être entériné par ce dernier, et nous exprimons à nouveau nos regrets d'avoir été tenus à l'écart des processus de sélection des tracés, en dépit de l'importance reconnue de nos contributions dans les phases précédentes, et notamment dans le choix par l'État du tracé des métropoles et de son insertion dans l'arc méditerranéen.

Aux fins d'y pallier et de contribuer néanmoins aux réflexions techniques et stratégiques qu'il

nous semble nécessaire de pouvoir poursuivre par delà les scénarios préparés par le maître d'ouvrage, nous vous avons adressé le 5 juillet dernier une demande de création d'un groupe de travail transversal sur les fonctionnalités fret et logistique¹.

Cette demande a bien été prise en compte par vos Services² qui se sont engagés à la soumettre au prochain CoTer, ainsi qu'aux autres comités territoriaux par l'entremise du Préfet de Région. Nous vous en remercions vivement.

Nous référant en outre à l'invitation qui nous a été faite lors du dernier CoTer "de faire parvenir au CoPil via le CoTer 06 des avis et propositions qui intéressent l'intégralité du tracé sur la région", nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, à titre de contribution, copie de notre note de synthèse rédigée le 28 mars dernier à l'attention des Services de l'État et notamment de la DATAR :

***Mémoire sur les analyses et propositions du GIR Maralpin
Sur les derniers enjeux de la LGV-Paca et sur les moyens à mettre en œuvre
pour les résoudre dans le sens de l'aménagement raisonné du territoire***

Cette note de synthèse³, qui met l'accent sur les principaux enjeux de la LGV-Paca et appelle l'attention sur les problèmes spécifiques de la traversée-desserte des Alpes-Maritimes, nous semble devoir intéresser en tout premier lieu les membres du CoTer 06 mais aussi ceux des autres Comités territoriaux, et plus encore ceux du *Groupe Aménagement du territoire* dont nous croyons savoir qu'il aurait été constitué dans le cadre du *Comité thématique Environnement et développement durable* (CoThem Edd), groupe de travail auquel nous aspirons légitimement à participer.

Aussi vous saurions-nous gré de bien voir communiquer ce document à l'ensemble de ces instances, ne doutant pas que les considérations qui y figurent conduisent à revoir avec plus d'attention, tant les préférences affichées que les critères invoqués par le maître d'ouvrage.

Dans cette attente et celle de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande de participation au groupe de travail transversal "Aménagement du territoire", nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE
DE REFLEXION MARALPIN**
49, Avenue Cernuschi
F - 06500 MENTON
Tél. / Fax 33.04.93.35.35.17



Pour le Président du GIR Maralpin
son Secrétaire scientifique
Jacques Molinari

Pièces Jointes :

- *Sur les derniers enjeux de la LGV-Paca et sur les moyens à mettre en œuvre pour les résoudre dans le sens de l'aménagement raisonné du territoire*
Mémoire sur les analyses et propositions du GIR Maralpin (11 pages)
- *Liste indicative de quelques études réalisées par le GIR Maralpin* (2 pages) [document remis le 4 juillet aux participants du CoTer 06]

¹ Demande de création d'un groupe de travail transversal portant sur les fonctionnalités fret et logistique du réseau maillé ferroviaire devant résulter de la construction de la future infrastructure LGV-Paca

² Lettre de Monsieur Philippe Delibes (référéncée Dtion-G 2963) en date du 26 juillet 2011

³ Cette note de synthèse renvoie à de nombreux travaux du GIR dont certains sont rappelés sur la liste indicative jointe au présent envoi